

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

30 juin 2024

A propos de ce rapport

Le présent rapport vise à présenter de manière synthétique notre approche en ce qui concerne la prise en compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Les indicateurs pris en compte sont soumis à des incertitudes de mesure étant donné la nature évolutive des rapports ESG. Nous nous réservons le droit de mettre à jour les techniques et méthodologies de mesure à l'avenir. Les études de cas et les exemples sont fournis à titre indicatif uniquement et peuvent ne pas être actualisés dans des publications futures. Bien que nous estimions que l'engagement joue un rôle important dans la compréhension des risques et des opportunités auxquels les entreprises détenues dans nos portefeuilles sont exposées, il est possible qu'il ne permette pas d'identifier ces risques et opportunités et nous ne garantissons aucun résultat ni aucune performance spécifique de la part d'une entreprise à la suite d'un tel engagement.

Les informations que nous publions, y compris celles relatives aux questions ESG, couvrent un ensemble de thèmes que nous jugeons pertinents au regard des activités de Columbia Threadneedle Investments (Columbia Threadneedle) et qui peuvent présenter un intérêt pour les clients et les autres parties prenantes. Ce rapport décrit l'approche de Columbia Threadneedle, qui peut être différente de celle de sa société mère, Ameriprise Financial, Inc. Les références à « nous » et « notre/nos » dans le présent rapport se rapportent uniquement à Columbia Threadneedle. Les informations contenues dans le présent rapport ne sauraient être interprétées comme une opinion quant à la pertinence ou à l'impact financier de ces informations émise par Columbia Threadneedle, l'une de ses sociétés affiliées ou Ameriprise Financial, Inc. en tant qu'entités individuelles ou collectivement dans leur ensemble.

La présente déclaration couvre une période de référence allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 (la « période de référence »).

Tableau 1

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Objet	Description
Acteur des marchés financiers	Columbia Threadneedle Investments UK International Limited (CTI UK IL) et TAM UK International Holdings Limited (TAM UK IHL), représentant le Groupe EMEA de Columbia Threadneedle Investments. Ni CTI UK IL ni TAM UK IHL ne sont des acteurs des marchés financiers au sens du SFDR. Cette déclaration est faite sur une base volontaire.
Résumé	<p>Les filiales de CTI UK IL et TAM UK IHL, à l'exception de Pyrford International Limited, prennent en compte les principales incidences négatives (« PIN ») des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de CTI UK IL et TAM UK IHL, représentant le Groupe EMEA de Columbia Threadneedle Investments (la « Déclaration sur les PIN »).</p> <p>La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 (la « période de référence »).</p> <p>Le règlement de l'UE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR ») a introduit un cadre permettant aux acteurs des marchés financiers de rendre compte de la manière dont ils prennent en compte les principales incidences négatives de leurs décisions d'investissement en fonction d'un ensemble d'indicateurs obligatoires et volontaires. Dans la présente Déclaration sur les PIN, CTI UK IL et TAM UK IHL rendent compte, de manière volontaire, de l'exposition consolidée des actifs détenus dans les produits financiers gérés par leurs filiales à 24 indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité, en fournissant, s'il y a lieu, une description des mesures prises, des mesures prévues et des cibles définies pour la période de référence suivante. Les catégories d'actifs suivantes¹ sont couvertes par la présente Déclaration sur les PIN :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Actions cotées ■ Dette privée ■ Dette souveraine ■ Immobilier ■ Infrastructures <p>La qualité et la disponibilité des données restent insuffisantes dans ce domaine. Par conséquent, la présente Déclaration sur les PIN fait état de la couverture des données relatives aux indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité en fonction des données disponibles. L'exposition réelle peut donc être plus élevée. Nous présenterons chaque année des chiffres comparatifs.</p> <p>Dans cette Déclaration sur les PIN, nous décrivons comment les incidences négatives susceptibles d'être pertinentes sur le plan financier interagissent avec nos processus d'intégration ESG et notre approche de l'actionnariat actif. Les données utilisées pour déterminer l'importance relative comprennent les scores ESG internes, les rapports sur l'empreinte carbone, les réunions avec les émetteurs et d'autres sources de recherche. L'intégration ESG concerne la prise en compte</p>

¹ Le rapport ne couvre pas les actifs de capital-investissement en raison du manque de données disponibles.

des risques et opportunités importants en matière environnementale, sociale et de gouvernance (« ESG ») dans le cadre de notre processus de gestion des investissements. L'actionnariat actif concerne nos activités d'engagement et de vote par procuration.

Au cours de la période de référence, l'équipe Investissement responsable de Columbia Threadneedle a mené des activités d'engagement pour le compte des filiales de CTI UK IL et TAM UK IHL. Ces activités d'engagement sont décrites plus en détail dans la présente Déclaration sur les PIN. Au cours de la période de référence, nos équipes d'investissement ont également entretenu des contacts réguliers avec les entreprises bénéficiaires des investissements et les émetteurs et se sont engagées auprès d'eux sur diverses questions ESG importantes.

Notre approche pour la prise en compte des PIN repose sur l'identification, par le biais de nos processus d'investissement, de vote par procuration et d'engagement, des sociétés bénéficiaires des investissements dont les pratiques et les performances ESG sont médiocres (par exemple, violations persistantes et à grande échelle des droits de l'homme, violations des droits du travail, pollution de l'environnement ou corruption). Afin de déterminer les incidences négatives et les entreprises prioritaires, nous tenons compte d'un large éventail de facteurs tels que :

- l'évaluation de l'impact (actuel et futur) des facteurs de risque et d'opportunité ESG ;
- l'historique des initiatives d'engagement et les résultats des votes par procuration antérieurs ;
- l'importance, la probabilité de survenance et la gravité des incidences négatives sur la durabilité, y compris leur caractère potentiellement irréversible, leur ampleur (gravité), leur étendue et leur nature (selon que des mesures correctives peuvent ou non être mises en œuvre) ;
- l'évaluation des chances de succès de l'engagement ;
- le niveau d'exposition, généralement basé sur la taille des positions détenues dans les différentes classes d'actifs ;
- les préférences des clients ; et
- des sources de données spécialisées pour identifier les entreprises soumises à un risque spécifique sur lequel nous nous concentrons, y compris les PIN.

Il convient de noter que si ces questions peuvent être prises en considération, cela ne signifie pas nécessairement que les incidences négatives seront évitées ou minimisées. Le suivi, l'engagement et l'établissement de rapports sur l'exposition aux PIN nous permettront d'être mieux informés sur la manière dont ces questions peuvent être abordées à l'avenir.

La présente Déclaration sur les PIN renvoie également à nos politiques d'actionnariat actif et aux normes internationales qui régissent nos activités d'engagement. Nos politiques sont basées sur les principes de l'actionnariat actif, ce qui signifie que nous cherchons à nous engager de manière proactive auprès des entreprises lorsque nous estimons que cela sert au mieux les intérêts de nos clients. La hiérarchisation de nos engagements et la manière dont nous nous engageons tiennent compte d'un certain nombre de facteurs pour parvenir à la meilleure approche. Nous prenons en compte de nombreux codes de conduite, déclarations et bonnes pratiques reconnus pour contrôler l'adhésion des entreprises aux normes considérées. Ces normes internationales sont notamment les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, l'Accord de Paris et le Pacte mondial des Nations unies.

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidence s [année n]	Incidence s [année n-1]	Explication ²	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement					
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	2.313.593.14.133,53	La méthodologie de calcul a été mise à jour pour refléter l'ajustement de la « valeur actuelle de l'investissement » (VAI)	Afin de favoriser l'intégration des considérations climatiques, les indicateurs liés au climat ont été pris en compte dans les scores ESG internes et intégrés dans le cadre de la recherche d'investissements lorsque cela s'est avéré pertinent.
		Emissions de GES de niveau 2	3.665.358 (tonnes métriques)	Retraité en 2.313.593 (tonnes métriques)	Les rapports sur les données relatives au carbone ont été mis à disposition sur les systèmes de négociation et intégrés dans les rapports quotidiens sur les risques. Cela permet aux gérants de portefeuille de surveiller activement l'exposition au carbone de leurs portefeuilles. En outre, au cours de la période considérée, nous avons commencé à produire des rapports clients conformes au cadre de la Task Force on Climate Related Financial Disclosures (TCFD) pour nos stratégies domiciliées au Royaume-Uni.
		Emissions de GES de niveau 3	976.532 (tonnes métriques)	663.281.059.153,90	La méthodologie de calcul a été mise à jour pour refléter l'ajustement de la « valeur actuelle de l'investissement » (VAI)

² Les pourcentages de couverture des données par nos fournisseurs de données externes ont été volontairement divulgués pour représenter les défis liés à la couverture des données concernant les PIN. L'une des limites actuelles de notre rapport tient au fait que les chiffres concernant la couverture des données pour certaines PIN représentent tous les investissements détenus (privés et souverains) et pas seulement les investissements concernés, ce qui a donc un impact sur la précision des chiffres de couverture. Une autre limite est que si la couverture peut indiquer qu'une position est « couverte » par le fournisseur, cela n'implique pas que des données relatives aux PIN ont été communiquées ou estimées. Enfin, des chiffres de couverture ne sont pas disponibles pour toutes les PIN en raison de la nature des données prises en compte.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidence s [année n]	Incidences [année n-1]	Explication ²	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
		31.818.436 (tonnes métriques)	18.761.351 (tonnes métriques)	de calcul a été mise à jour pour refléter l'ajustement de la « valeur actuelle de l'investissement » (VAI)	<p>En outre, notre équipe Investissement responsable continue de s'engager dans le cadre de l'Action Climat 100+ (CA100+), qui est entrée dans sa deuxième phase en 2023. L'objectif principal reste inchangé, mais l'accent sera davantage mis sur l'identification des trajectoires de transition sectorielles et la levée des obstacles y afférents, ainsi que sur l'approfondissement de l'engagement sur la comptabilité carbone et les questions relatives aux détenteurs d'obligations. En ce qui concerne les progrès réalisés par les entreprises, nous continuons à observer de bons résultats en matière de publication d'informations et de surveillance par les conseils d'administration, mais nous sommes préoccupés par le manque général d'ambition à l'égard d'une trajectoire de 1,5 degré, ainsi qu'en ce qui concerne la définition de trajectoires de transition suffisamment claires et robustes. Nous avons adhéré à l'initiative Net Zero Engagement de l'IIGCC, qui cible les entreprises européennes et asiatiques légèrement plus petites que celles figurant sur la liste Climate Action 100+. Nous avons également collaboré avec l'IIGCC dans le cadre de son engagement auprès des acteurs du secteur bancaire, au sein duquel il existe désormais une norme de bonnes pratiques et un programme d'engagement. L'IIGCC continue également à promouvoir les bonnes pratiques en matière de stratégies Net Zero pour les investisseurs, y compris au travers d'orientations récentes sur les solutions climatiques et les classes d'actifs privés. Tout au long de l'année 2023, nous avons fait partie du groupe de travail de l'IIGCC sur la neutralité carbone des banques, au sein duquel nous avons joué un rôle actif en tant qu'investisseur principal et investisseur de soutien auprès d'un certain nombre de banques. Nous avons par ailleurs formulé des commentaires sur la norme Net Zero pour les banques, qui a été publiée en juin 2023.</p> <p>Au cours de cette période, nous avons mené 565 activités d'engagement liées au changement climatique, soit une diminution de 13% par rapport à l'année précédente. Sur ce nombre, 21 concernaient spécifiquement la stratégie de neutralité carbone et la transition énergétique dans le secteur de l'énergie et 19 avaient trait à la transition énergétique dans les secteurs des matériaux et de l'industrie, que nous considérons comme des secteurs à fort impact. 63 engagements ont porté sur la transition énergétique et l'abandon des sources non renouvelables, soit une augmentation de 24% par rapport à l'année précédente.</p>
	Emissions totales de GES	36.460.326 (tonnes métriques)	21.662.875 (tonnes métriques)	La méthodologie de calcul a été mise à jour pour refléter l'ajustement de la « valeur actuelle de l'investissement » (VAI)	
		Couverture : 58%			
2.	Empreinte carbone	Empreinte carbone	170,96 tonnes par million d'euros investis	137,36 tonnes par million d'euros investis	
			Couverture : 58,39%	La méthodologie de calcul a été mise à jour pour refléter l'ajustement de la « valeur actuelle de l'investissement » (VAI)	
3.	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	751,58 tonnes par million d'euros investis	815,82 tonnes par million d'euros investis	
			Couverture : 63,25%		

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidence s [année n]	Incidence s [année n-1]	Explication ²	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	3,69% Couverture : 31,97%	2,84%		Les entreprises chimiques contribuent dans une large mesure aux émissions de GES. Dans le cadre de nos engagements, nous avons constaté qu'un nombre croissant d'entre elles font état de mesures pour réduire leurs émissions de niveau 3. En ce qui concerne les services aux collectivités, de nombreuses compagnies d'électricité aux Etats-Unis et dans l'UE disposent désormais de stratégies claires pour s'affranchir progressivement du charbon en fermant des centrales.	
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	70,61% Couverture : 47,59%	74,79%		Notre engagement en 2024 continuera à se concentrer sur les réalités pratiques de la mise en œuvre de la transition énergétique et de la décarbonation au niveau mondial.	
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires des investissements, par secteur à fort impact climatique	0,69 Couverture : 54,51%	0,95			
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés	0,06% Couverture : 62,72%	0,03%		Les scores internes s'appuient sur le cadre d'importance établi par le Sustainability Accounting Standards Board (SASB) pour identifier les facteurs ESG à évaluer. Lorsqu'ils sont jugés importants par le SASB, les facteurs liés à la biodiversité sont pris en compte dans les scores ESG internes. Les scores ESG sont intégrés dans notre recherche d'investissement.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication ²	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
	ont une incidence négative sur ces zones				<p>Nous avons mené 178 activités d'engagement liées aux thèmes de la biodiversité. A travers celles-ci, nous étudions les approches développées par les entreprises en matière de biodiversité, notamment dans les secteurs à fort impact tels que l'alimentation et les boissons, les industries extractives, les matériaux, la finance et les transports, afin de définir des stratégies, une gouvernance, des objectifs et des éléments de mesure. Nous participons également à plusieurs initiatives collaboratives d'engagement des investisseurs sur le capital naturel, la biodiversité et la déforestation.</p> <p>L'utilisation des terres et la déforestation, qui sont liées à la perte de biodiversité, constituent un thème d'engagement notable. Au cours de la période de référence, nous avons utilisé un outil sur mesure que nous avons conçu pour évaluer la qualité de la gestion de la déforestation par les émetteurs impliqués dans les chaînes de valeur des matières premières agricoles.</p> <p>Nous nous sommes également engagés auprès des émetteurs sur leur préparation au règlement européen sur la déforestation (EUDR) qui est entré en vigueur en juin 2023, et nous avons l'intention de mettre davantage l'accent sur ce thème en 2024. Nous allons continuer de faire évoluer notre approche de la déforestation, jusqu'ici centrée sur l'émetteur, vers une approche d'engagement plus systématique, en adoptant un point de vue plus stratégique sur les chaînes de valeur spécifiques des matières premières agricoles.</p> <p>Nous cherchons à accroître notre collaboration avec des experts dans ce domaine et à amener d'autres investisseurs à nous suivre. Nous participons activement à l'initiative Investor Policy Dialogue on Deforestation (IPDD), au sein des groupes de travail mis en place à la fois au Brésil et dans les pays consommateurs, et continuons de diriger l'Investor Working Group for a Deforestation-Free Automotive Industry.</p> <p>Enfin, dans le prolongement naturel de nos efforts de gestion environnementale de la biodiversité, nous avons continué à prendre une part active à l'initiative d'engagement collaboratif Nature Action 100. Nous participerons directement à des engagements avec cinq entreprises qui débiteront en 2024.</p>

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidence s [année n]	Incidences [année n-1]	Explication ²	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Eau	8.	Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires des investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,87 Couverture : 1,01%	5,17	La méthodologie de calcul a été mise à jour pour refléter l'ajustement de la « valeur actuelle de l'investissement » (VAI)	<p>Les scores internes s'appuient sur le cadre d'importance établi par le SASB pour identifier les facteurs ESG à évaluer. Lorsqu'ils sont jugés importants par le SASB, les facteurs liés aux déchets et à l'eau sont pris en compte dans les scores ESG internes. Les scores ESG sont intégrés dans notre recherche d'investissement.</p> <p>Nous discutons avec des entreprises susceptibles d'avoir un impact significatif sur les rejets dans l'eau et les déchets dangereux (y compris les déchets radioactifs le cas échéant). Au cours de la période de référence, nous avons mené 34 activités d'engagement dans le domaine de l'eau et 39 dans celui des déchets.</p>
Déchets	9.	Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires des investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,65 Tonnes par million d'euros investis Couverture : 19,38%	4,66 Tonnes par million d'euros investis	La méthodologie de calcul a été mise à jour pour refléter l'ajustement de la « valeur actuelle de l'investissement » (VAI)	<p>Nous avons l'intention de continuer à nous mobiliser sur ce thème. Par exemple, nos analystes spécialisés dans l'investissement responsable ont mis en place un programme d'engagement structuré avec certaines des plus grandes entreprises chimiques sur leur gestion des produits chimiques dangereux.</p> <p>En dehors du secteur des produits chimiques, nous avons continué à encourager les entreprises à concevoir des programmes plus solides en matière de gestion des déchets, notamment électroniques, en menant des activités d'engagement auprès de 28 émetteurs sur ces thèmes.</p>

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Questions sociales et de personnel	10.	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,15%	0,20%	Il convient de noter que nous ne fournissons pas d'estimations en ce qui concerne la couverture de ce facteur	<p>Les violations des normes mondiales, notamment les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le pacte mondial des Nations unies, l'Accord de Paris, le groupe de travail sur les informations financières relatives au climat, ainsi que les principes nationaux de gouvernance d'entreprise et les codes de bonnes pratiques commerciales, sont intégrés dans les rapports quotidiens sur les risques et les systèmes de suivi des portefeuilles. Cela permet aux équipes d'investissement d'être au courant de ces questions et de les suivre, y compris de s'engager auprès des émetteurs si nécessaire. Bien que cela n'interdise pas l'investissement, cela permet aux équipes d'investissement d'être informées de toute question importante en cours dans le cadre de la</p>
---	------------	--	---	-------	-------	---	---

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication ²	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	1,98%	10%	Il convient de noter que nous ne fournissons pas d'estimations en ce qui concerne la couverture de ce facteur	<p>recherche d'investissements, du suivi des risques du portefeuille et de l'établissement des priorités en matière d'engagement.</p> <p>Nos attentes à l'égard des sociétés bénéficiaires des investissements se fondent sur les normes et codes internationaux, tels que les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le pacte mondial des Nations unies, l'Accord de Paris, le groupe de travail sur les informations financières relatives au climat (Taskforce on Climate-related Financial Disclosures, TCFD) et le groupe de travail sur les informations financières liées à la nature (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures, TNFD), entre autres. Les notations ESG et les notes de controverse tiennent compte de ces cadres et sont intégrées dans nos processus de recherche sur les actions et les obligations d'entreprises (lorsqu'elles sont disponibles). Chaque trimestre, nous passons en revue les progrès de nos actions d'engagement liées aux controverses concernant le Pacte mondial des Nations unies.</p> <p>Dans le cadre de notre programme d'engagement, nous échangeons avec les entreprises sur des thèmes clés liés à ces conventions, y compris, entre autres, les droits du travail, les droits de l'homme, la gouvernance environnementale et la conduite professionnelle.</p> <p>Au cours de la période de référence, nous avons mené 14 activités d'engagement auprès d'émetteurs en lien avec des violations du Pacte mondial des Nations unies.</p> <p>Bien que certaines de ces violations puissent être liées à des incidents survenus il y a de nombreuses années, nous cherchons à impliquer toutes les entreprises afin de partager les meilleures pratiques, d'encourager les améliorations et de recevoir des informations actualisées sur les mesures prises pour atténuer les dommages, le cas échéant. Compte tenu de la nature de ces violations et des risques environnementaux et sociaux qu'elles représentent, nous renforcerons notre approche en 2024, en surveillant également activement les entreprises considérées comme présentant un risque de violation potentielle du Pacte mondial des Nations unies et en nous engageant auprès d'elles s'il y a lieu.</p>

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidence s [année n]	Incidence s [année n-1]	Explication ²	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	14,19% Couverture : 22,27%	14,82%		A travers la recherche et l'analyse, nous continuerons de surveiller la disponibilité des données relatives à l'écart de rémunération entre hommes et femmes en 2024, et il est possible que notre approche, qui vise à promouvoir des améliorations via l'engagement, évolue à mesure que la disponibilité des données s'améliorera. Nous participons également à plusieurs initiatives collaboratives d'engagement des investisseurs sur les politiques de rémunération liées au genre, ainsi que sur la transparence des écarts de rémunération. Nous avons rejoint le Club 30% Germany en 2023. Nous avons mené 123 activités d'engagement portant spécifiquement sur la diversité et la discrimination au cours de la période de référence, soit une augmentation de 9% par rapport à 2022.
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	36,52% Couverture : 61,86%	34,20%		<p>Au cours de la période, 79 activités d'engagement ont porté spécifiquement sur la diversité au sein des conseils d'administration, ce qui représente une augmentation significative par rapport aux 16 activités d'engagement de l'année précédente. Nous avons en outre utilisé activement nos votes pour promouvoir la diversité, en votant sur 734 propositions dans ce domaine. Nous sommes conscients que les améliorations prendront du temps et nous continuerons à travailler avec les équipes de direction des entreprises pour répondre aux préoccupations en matière de diversité, tout en nous attachant à constituer en interne la meilleure équipe fonctionnelle possible d'administrateurs.</p> <p>Nous avons continué à nous engager auprès des plus grandes entreprises d'Asie en faveur de la diversité au sein des conseils d'administration. Tandis que les régulateurs et les décideurs politiques de nombreux pays asiatiques ont commencé à renforcer les exigences en la matière, nous continuerons pour notre part à agir en exerçant nos droits de vote lorsque cela s'avérera approprié.</p>
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	<00,01	<00,01	Il convient de noter que nous ne fournissons pas d'estimations	L'exposition aux armes controversées est régie par notre politique relative aux armes controversées, qui interdit les investissements dans les entreprises exposées à ces activités. Au cours de la période de référence, nous avons entrepris de réexaminer notre politique et de réévaluer notre fournisseur de données en vue de changements futurs.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidence s [année n]	Incidences [année n-1]	Explication ²	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
	sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)			en ce qui concerne la couverture de ce facteur	
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux					
Environnement aux	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	233,97 Tonnes par million d'euros de PIB Couverture : 98,76%	251,96 Tonnes par million d'euros de PIB	<p>La gestion des performances environnementales des émetteurs souverains (entre autres facteurs), y compris les progrès réalisés vers la neutralité carbone, tels qu'évalués par un prestataire externe, représente une composante pondérée de la note utilisée pour créer nos modèles de notation ESG par pays. Elle est prise en compte dans notre recherche d'investissements. Cette considération fait partie de notre évaluation globale du risque ESG de l'obligation et peut avoir une incidence sur les valorisations.</p> <p>Dans le cadre de notre engagement au titre de l'initiative Net Zero Asset Managers, nous avons continué d'élargir notre cadre d'investissement Net Zero afin d'y intégrer les émetteurs souverains, dans l'optique de le déployer en 2024.</p>
Sociaux	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas	4,00 (nombre) 4,18% (pondération)	3,75 (nombre) 4,30% (pondération)	<p>Il convient de noter que nous ne fournissons pas d'estimations en ce qui concerne la couverture de ce facteur</p> <p>Nous nuancions notre approche en matière d'atténuation selon la nature de la problématique, notamment à travers le suivi, les démarches d'engagement et le désinvestissement.</p> <p>Les pays faisant l'objet de sanctions sont suivis à l'aide de diverses données et, s'il y a lieu, des restrictions d'investissement relatives à ces pays sont codées dans nos systèmes de gestion des ordres de portefeuille afin d'interdire les transactions.</p> <p>Nous demeurons attentifs aux violations des normes sociales. Au cours de l'année, nous avons également entrepris de réexaminer notre approche d'engagement auprès des émetteurs souverains, que nous prévoyons de continuer à développer en 2024.</p>

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidence s [année n]	Incidence s [année n-1]	Explication ²	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers					
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	1,22% (Valeur brute des actifs)	2,48 (Valeur brute des actifs)	Nous avons fait et continuerons de faire preuve de discernement lors de l'acquisition d'actifs immobiliers qui ont fait ou font l'objet de nouveaux contrats de location avec des organisations impliquées dans l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles. Nous prenons en compte le besoin légitime de ces organisations d'occuper des bâtiments, ainsi que les facteurs commerciaux nécessaires à l'équilibre d'un portefeuille locatif pérenne.
			1,50% (Performance énergétique – surface locative nette)	1,76 (Performance énergétique – surface locative nette)	
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	70,57% (Performance énergétique – surface locative nette)	68,18 (Performance énergétique – surface locative nette)	Nous cherchons à acquérir une connaissance complète des indices d'efficacité énergétique de chaque bien immobilier au niveau de l'occupation individuelle. La délivrance des certificats de performance énergétique fait l'objet d'un suivi régulier, de même que les échéances des certificats, de sorte que les renouvellements peuvent être obtenus rapidement et que la couverture est maintenue. Les possibilités d'amélioration de l'efficacité énergétique sont intégrées dans la planification des actifs, avec un accent particulier sur l'expiration des baux et la capacité associée de mettre en œuvre des améliorations par le biais de la rénovation. Nous cherchons à réduire l'exposition globale aux actifs inefficaces sur le plan énergétique, par
			64,08%	65,70	

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication ²	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
		(Performance énergétique – valeur locative estimée)	(Performance énergétique – valeur locative estimée)		une acquisition et une cession prudentes des actifs, une rénovation responsable des bâtiments, une gestion et une exploitation optimales des actifs, et un engagement diligent auprès des occupants.

Tableau 2
Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement						
Eau, déchets et autres matières Émissions	15. Déforestation	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de lutte contre la déforestation	42,32%	38,13%		<p>Au cours de cette période, nous avons mené 130 activités d'engagement liées aux thèmes de la déforestation, contre 293 l'année précédente. Nous participons activement à diverses initiatives et collaborations, notamment l'Investor Policy Dialogue on Deforestation (IPDD), dans le cadre duquel nous dirigeons l'Investor Working Group for a Deforestation-Free Automotive Industry, et travaillons en étroite collaboration avec des ONG telles que la Rainforest Foundation Norway, la Zoological Society of London et la Tropical Forest Alliance sur la question de la déforestation.</p> <p>Nous avons utilisé notre outil sur mesure, conçu en 2022, pour évaluer la qualité de la gestion de la déforestation par les entreprises impliquées dans les chaînes de valeur des matières premières agricoles, en identifiant les sociétés fortement exposées à l'impact de la déforestation auprès desquelles il y a lieu de s'engager.</p> <p>Nous avons réalisé des progrès notables dans le cadre de certains de nos engagements, avec la publication pour la première fois de politiques de déforestation dans des entreprises aux Etats-Unis et en Asie.</p> <p>Les données relatives à la déforestation sont également incluses dans les scores ESG lorsqu'elles sont jugées significatives. Ces scores sont intégrés dans notre recherche d'investissements.</p>

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Emissions de gaz à effet de serre	18. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 générées par des actifs immobiliers	3.578 (tonnes métriques)	290.226,09 (tonnes métriques)		<p>Les données énergétiques des propriétaires sont collectées en permanence via des estimations établies par les fournisseurs d'énergie, des relevés et des données demi-horaires. Des données de substitution et/ou de référence sont utilisées pour estimer toute consommation manquante (temps et superficie). Nous cherchons à améliorer la couverture des émissions fugitives de niveau 1 et 2 (ces données ne sont pour l'heure pas collectées par les gestionnaires). Nous visons à réduire la dépendance à l'égard des estimations grâce à la technologie des compteurs intelligents et à mettre en œuvre les recommandations de notre stratégie Net Zero Carbon pour réduire les émissions de carbone.</p> <p>Le dénominateur de l'indicateur d'incidences négatives sur la durabilité a été calculé sur la base de la surface au sol (en mètres carrés), jugée plus représentative que la valeur de l'actif, qui peut varier considérablement selon la localisation.</p>
		Emissions de GES de niveau 2 générées par des actifs immobiliers	7.308 (tonnes métriques)	452.162,07 (tonnes métriques)		
		Emissions de GES de niveau 3 générées par des actifs immobiliers	16.888 (tonnes métriques)	5.906.846,47 (tonnes métriques)		
		Total des émissions de GES générées par des actifs immobiliers	27.774 (Surface locative nette) (tonnes métriques)	6.649.234,63 4,60 (surface locative nette) (tonnes métriques)		
						<p>Les données sont collectées par le biais de demandes de données annuelles adressées manuellement aux locataires. Des données de substitution et/ou de référence sont utilisées pour estimer toute consommation manquante (temps et superficie).</p> <p>D'autres améliorations sont envisagées, telles que : les biens et services achetés en amont ; le carbone incorporé pour les développements ; l'extension des demandes de données aux locataires pour inclure les émissions</p>

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
						<p>fugitives, lorsqu'ils sont responsables du fonctionnement des systèmes CVC réfrigérants ; l'augmentation de la couverture des données des locataires grâce à une utilisation plus large des clauses de bail vert, des compteurs intelligents et de l'automatisation des données ; et la mise en œuvre des recommandations de notre stratégie Net Zero Carbon pour améliorer l'efficacité énergétique.</p> <p>Le dénominateur de l'indicateur d'incidences négatives sur la durabilité a été calculé sur la base de la surface au sol (en mètres carrés), jugée plus représentative que la valeur de l'actif, qui peut varier considérablement selon la localisation.</p>
Consommation d'énergie	19. Intensité de consommation d'énergie	Consommation d'énergie des actifs immobiliers détenus, en GWh par mètre carré	0,03	0,13		<p>Des données de substitution et/ou de référence sont utilisées pour estimer toute consommation manquante (temps et superficie). Nous nous efforcerons de réduire la dépendance à l'égard des estimations en poursuivant le déploiement de la technologie des compteurs intelligents pour l'approvisionnement des propriétaires ; d'accroître la couverture des données provenant des locataires en utilisant plus largement les clauses des baux verts, les compteurs intelligents et l'automatisation des données ; et de mettre en œuvre les recommandations de notre stratégie Net Zero Carbon afin d'améliorer l'efficacité énergétique.</p> <p>Le dénominateur de l'indicateur d'incidences négatives sur la durabilité a été calculé sur la base de la surface au sol (en mètres carrés), jugée plus représentative que la valeur de l'actif, qui peut varier considérablement selon la localisation.</p>

Déclaration relative aux principales incidences négatives en matière de durabilité

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
---	--	--------------------------	-----------------------------	-------------------------------	--------------------	---

Tableau 3

Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption					
Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
					Explication
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés					
Questions sociales et de personnel	7. Cas de discrimination	1. Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée 2. Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée	<00,01 Couverture : 64,33%	<00,01	<p>Les questions de discrimination ont été incluses dans nos données de sélection des normes mondiales (UNGC, OCDE et OIT), comme décrit ci-dessus.</p> <p>Nous encourageons les entreprises dans lesquelles nous investissons à lutter contre l'inégalité entre les sexes et le manque de représentation du personnel, en utilisant nos droits de vote lorsque cela s'avère nécessaire, ainsi qu'en soutenant les initiatives sectorielles et les collaborations avec les investisseurs.</p> <p>Au cours de la période, nous avons mené 123 activités d'engagement liées à la diversité et à la discrimination, ce qui représente une légère augmentation de 9% par rapport à 2022.</p>

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux						
Gouvernance	21. Score moyen en matière de corruption	Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	71,57 Couverture : 98,76%	74,75	Les modèles de notation ESG des émetteurs souverains intégrés dans notre recherche d'investissements mesurent le score en matière de corruption d'un pays, lequel est pris en compte dans notre évaluation globale du score ESG de ce pays. Cette considération fait partie de notre évaluation globale du risque ESG de l'obligation et peut avoir une incidence sur les valorisations. Nous allons poursuivre l'intégration des scores et des enjeux ESG dans nos processus d'investissement dans les émetteurs souverains et continuer à réévaluer et à développer notre approche d'engagement auprès de ces derniers.	
	24. Score moyen en matière d'état de droit	Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de déficiences de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	1,36 Couverture : 98,87%	1,40	Nos modèles de notation ESG des émetteurs souverains intégrés dans notre recherche d'investissements mesurent le score en matière d'état de droit d'un pays, lequel est pris en compte dans notre évaluation globale du score ESG de ce pays. Cette considération fait partie de notre évaluation globale du risque ESG de l'obligation et peut avoir une incidence sur les valorisations. Nous allons poursuivre l'intégration des scores et des enjeux ESG dans nos processus d'investissement dans les émetteurs souverains et continuer à réévaluer et à développer notre approche d'engagement auprès de ces derniers.	
Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	<p>Notre approche de l'identification, de la hiérarchisation et de l'atténuation des PIN est guidée par notre Politique relative à l'engagement en matière d'investissement responsable, notre Déclaration relative aux pratiques environnementales et sociales et nos Directives en matière de gouvernance d'entreprise. Ces politiques ont été examinées et approuvées par nos instances dirigeantes compétentes en décembre 2023. Pour une liste complète des politiques, veuillez consulter notre site Internet.</p> <p>Les politiques sont supervisées et mises à jour par l'équipe dédiée à l'Investissement responsable de l'entreprise, en collaboration avec les équipes de gestion et celles en charge des affaires juridiques et de la conformité. La gestion des PIN est appuyée par les fonctions de gestion et d'investissement responsable, qui examinent les PIN et, s'il y a lieu, prennent des mesures pour les atténuer. Parallèlement, les</p>					

équipes en charge des données et des technologies soutiennent les outils analytiques et la publication de rapports liés aux PIN, tandis que les fonctions Risque, Juridique et Conformité prodiguent des conseils et veillent au respect de la réglementation SFDR.

Identification et hiérarchisation des PIN

Notre approche pour la prise en compte des PIN repose sur l'identification, par le biais de nos processus d'investissement, de vote par procuration et d'engagement, des sociétés bénéficiaires des investissements dont les pratiques et les performances ESG sont médiocres (par exemple, violations persistantes et à grande échelle des droits de l'homme, violations des droits du travail, pollution de l'environnement ou corruption).

Outre les recherches menées par les analystes en investissement responsable et les équipes d'investissement, nous utilisons des sources telles que des données ESG externes, des informations accessibles au public, des rapports publiés par les entreprises et des outils analytiques exclusifs dans notre analyse. Cette approche s'appuie sur notre longue expérience d'engagement direct auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons, afin d'évaluer la probabilité de réalisation, l'ampleur et la gravité des incidences négatives, la qualité de la gestion des entreprises en matière de durabilité, ainsi que la possibilité et les modalités d'atténuation des incidences négatives.

L'ensemble du secteur est confronté au manque de données objectives sur les principales incidences négatives (ce qui peut entraîner des écarts ou des erreurs lors de l'évaluation des entreprises). Par conséquent, notre analyse résulte à la fois d'une évaluation absolue de la gravité des incidences négatives et d'une évaluation relative de la qualité de la gestion des mesures d'atténuation, sur la base des meilleures pratiques sectorielles, régionales et thématiques. Eu égard aux entreprises et autres investissements non couverts par les fournisseurs de données, ce qui peut être le cas d'émetteurs à haut rendement, de petites ou moyennes capitalisations des marchés émergents ou encore d'investissements immobiliers directs et de sociétés sous-jacentes au sein de fonds de capital-investissement, nos équipes d'investissement et notre équipe Investissement responsable peuvent effectuer en interne des recherches supplémentaires sur les incidences négatives potentielles au cas par cas.

Afin de déterminer les incidences négatives et les entreprises prioritaires, nous tenons compte d'un large éventail de facteurs tels que :

- L'évaluation de l'impact (actuel et futur) des facteurs de risque et d'opportunité ESG, y compris l'importance financière des risques ESG, conformément aux normes du Sustainable Accounting Standards Board (SASB)
 - L'historique des initiatives d'engagement et les résultats des votes par procuration antérieurs
 - L'importance, la probabilité d'occurrence et la gravité des incidences négatives sur la durabilité, y compris leur caractère potentiellement irréversible, leur ampleur (gravité) et leur étendue (selon que des mesures correctives peuvent ou non être mises en œuvre)
 - L'évaluation des chances de succès de l'engagement
 - Le niveau d'exposition, généralement basé sur la taille des positions détenues dans les différentes classes d'actifs
 - Les préférences des clients
 - Des sources de données spécialisées pour identifier les entreprises soumises à un risque spécifique sur lequel nous nous concentrons, y compris, par exemple, les PIN
-

Sélection d'indicateurs supplémentaires des PIN

Lorsque nous choisissons de rendre compte d'une PIN à titre volontaire, nous avons pour ce faire sélectionné des indicateurs en fonction de leur probabilité de réalisation et de la gravité de ces principales incidences négatives, y compris leur caractère potentiellement irrémédiable.

Pour cette période de référence, nous avons sélectionné des activités environnementales significatives qui, selon nous, contribuent à la lutte contre le changement climatique. Elles comprennent notamment :

- Déforestation – faire face aux répercussions de la déforestation et de la perte d'un puits de carbone majeur (Sociétés bénéficiaires des investissements, PIN 2.7)
- Gaz à effet de serre – l'immobilier a une incidence significative sur les émissions de gaz à effet de serre, qui, si elles ne sont pas réduites, peuvent affecter la capacité des secteurs à atteindre les objectifs de neutralité carbone (Immobilier, PIN 2.18)
- Réduction de la consommation d'énergie – l'immobilier a un impact considérable et continu sur la consommation d'énergie. La réduction de la consommation d'énergie et la gestion des ressources rares, en particulier l'utilisation de combustibles fossiles, peut minimiser les incidences négatives sur l'environnement (Immobilier, PIN 2.19)

Pour évaluer les questions sociales, nous nous appuyons sur les engagements au niveau sectoriel et les normes internationales, telles que la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les normes internationales du travail de l'OIT, entre autres. Nous tenons compte de l'incidence des questions sociales ainsi que de l'alignement sur les cadres clés tels que les Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD) :

- Discrimination – les objectifs en matière de diversité et d'inclusion sont propices à une société plus durable et inclusive (Sociétés bénéficiaires des investissements, PIN 3.7)
- Corruption – la corruption, en particulier lorsqu'elle est systémique, accentue de nombreuses PIN et peut aggraver les difficultés que rencontrent les populations de certains pays, dont elle peut saper les institutions, en compromettant l'accès équitable aux ressources et en accroissant les inégalités. (Emetteurs souverains et supranationaux, PIN 3.22)
- Etat de droit – l'état de droit mesure la confiance des personnes et des institutions dans les règles de la société et leur respect de ces règles, notamment la qualité des mesures d'application des contrats et des droits de propriété, de la police et des tribunaux, ainsi que la probabilité d'activités criminelles et de violence. Ces aspects sont importants en raison de l'étendue de leurs répercussions et sont essentiels à l'édification d'une société sûre et juste. (Emetteurs souverains et supranationaux, PIN 3.24)

Veillez noter que les PIN facultatives peuvent changer lorsqu'elles ne sont plus jugées pertinentes, ou lorsque nous choisissons d'en inclure d'autres.

Nous sommes conscients que nous ne prenons pas en compte les PIN de tous les actifs dans lesquels nous investissons en raison des difficultés liées à la disponibilité et/ou à la fiabilité des données, à leur importance ou à leur pertinence à l'égard de l'investissement. Bien que nous cherchions à identifier et à traiter de manière proactive les PIN les plus importantes, les limites persistantes en matière de données ne permettent pas de les mesurer, regrouper et d'en rendre compte aisément pour l'ensemble des actifs sous gestion.

Politiques d'engagement

Notre approche de l'actionariat actif est régie par notre politique d'engagement et nos Directives en matière de gouvernance d'entreprise. L'engagement dans le cadre de cette politique peut couvrir les actions cotées, les obligations d'entreprises, les émetteurs souverains, supranationaux et agences, le capital-investissement et l'immobilier.

Les actions que nous menons pour encourager les entreprises à adopter de bonnes pratiques en matière de gestion des risques ESG, y compris les PIN importantes, s'appuient sur les normes et codes internationaux pertinents, notamment les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le pacte mondial des Nations unies, l'Accord de Paris, le groupe de travail sur les informations financières relatives au climat (Taskforce on Climate-related Financial Disclosures, TCFD), le groupe de travail sur les informations financières liées à la nature (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures, TNFD), ainsi que sur les principes de gouvernance d'entreprise et les codes de bonnes pratiques commerciales applicables au plan national. Nos principales attentes et aspirations en matière de bonnes pratiques sont décrites dans nos [Directives en matière de gouvernance d'entreprise](#) et notre [Déclaration relative aux pratiques environnementales et sociales](#).

Dans le cadre de notre politique, l'engagement consiste à nouer un dialogue constructif avec les entreprises sur les risques ESG susceptibles d'avoir un impact négatif important sur leurs activités, mais aussi, s'il y a lieu, à les encourager à améliorer leurs pratiques de gestion ESG. Il peut s'agir d'engagements pris au niveau de l'entreprise pour lutter contre des incidences négatives spécifiques, en lien par exemple avec la consommation d'énergie et les émissions. En tant que signataires de l'initiative Net Zero Asset Managers, nous aspirons, en partenariat avec nos clients, à atteindre l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050 ou plus tôt pour l'ensemble de nos actifs sous gestion. Notre objectif est d'y parvenir au travers d'engagements qui nécessiteront que les entreprises réduisent leurs émissions et s'associent à la transition énergétique. Si notre activité d'engagement n'aboutit pas au résultat escompté, nous réexaminerons notre approche et prendrons les mesures appropriées, qui pourront par exemple consister à redéfinir la pondération de l'entreprise concernée au sein du portefeuille, voire à liquider notre position. S'il y a lieu, cette approche peut également être appliquée à d'autres incidences négatives sur lesquelles nous cherchons à nous engager. Nos politiques sont révisées chaque année afin de refléter nos pratiques d'engagement et nos méthodologies de hiérarchisation et d'escalade, y compris les résultats de notre engagement sur les PIN, le cas échéant.

Nos actions d'engagement visent à soutenir les rendements à long terme en atténuant les risques, en tirant profit des opportunités liées aux facteurs ESG et en limitant tout impact négatif que nos décisions d'investissement pourraient avoir sur ces facteurs. Nous sommes convaincus que nous pouvons contribuer à rendre l'économie mondiale plus durable et résiliente en encourageant les entreprises à améliorer leurs pratiques ESG. Outre la gestion des PIN, cela peut également avoir des effets positifs sur l'environnement et la société susceptibles de promouvoir la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.

Nos échanges avec les entreprises portent notamment sur les performances financières, les risques et les opportunités en matière de durabilité, l'excellence opérationnelle, les politiques d'allocation du capital et les primes accordées aux dirigeants. La collaboration à travers les classes d'actifs et les disciplines thématiques et sectorielles garantit une approche éclairée.

Notre programme d'engagement s'articule autour de sept thèmes de haut niveau :

- Changement climatique
 - Gouvernance environnementale, y compris biodiversité
 - Normes de travail
 - Droits de l'homme
-

- Santé publique
- Conduite des entreprises
- Gouvernance d'entreprise

Chaque thème se subdivise en un ensemble de sous-thèmes qui nous permettent de concentrer notre engagement sur les questions les plus importantes. Pour intégrer les PIN dans notre approche d'engagement, nous associons chaque PIN à un sous-thème ou, s'il y a lieu, à plusieurs sous-thèmes, ce qui nous permet de suivre les étapes de l'engagement et de rendre compte des activités d'engagement basées sur les PIN dans le cadre de notre stratégie d'engagement existante.

Nous fixons des objectifs d'engagement spécifiques (« Objectifs ») et suivons les progrès réalisés par rapport à ceux-ci afin d'évaluer les réalisations (« Etapes ») et de déterminer les prochaines étapes. Ces Etapes consacrent les améliorations apportées à la politique, aux systèmes de gestion ou aux pratiques ESG des entreprises par rapport aux Objectifs fixés. Si les entreprises ne font pas de progrès sur des questions qui, selon nous, servent les intérêts économiques à long terme de nos clients, nous pouvons envisager d'accroître notre engagement. Lorsque nous envisagerons des stratégies d'escalade de l'engagement, nous évaluerons au cas par cas les progrès réalisés par rapport à nos Objectifs et la manière dont les entreprises réagissent à notre démarche de dialogue. Si l'activité d'engagement est menée par notre équipe d'actionnariat actif, des évaluations sont effectuées en fin de trimestre, lorsque nos analystes spécialisés dans l'investissement responsable évaluent les progrès réalisés par rapport aux Objectifs que nous avons fixés pour chaque entreprise auprès de laquelle nous nous engageons. Nous évaluons également chaque année les mesures mises en œuvre par toutes les entreprises en réponse aux engagements pris au cours de l'année précédente. Ces deux types de données sont pris en compte dans la décision d'escalade.

Références aux normes internationales

Nous prenons en compte de nombreux codes de conduite, déclarations et bonnes pratiques reconnus. Nous nous procurons des données externes pour permettre à nos équipes d'investissement de contrôler l'adhésion d'une entreprise à ces normes et de communiquer ces informations sur les plateformes d'investissement ainsi que dans les rapports quotidiens sur les risques. Ces données s'appuient sur des normes et des codes internationaux, tels que les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et le pacte mondial des Nations unies, ainsi que sur les principes de gouvernance d'entreprise et les codes de bonnes pratiques commerciales applicables au plan national.

Pour faciliter la prise en compte des PIN parallèlement à nos activités d'engagement existantes, nous nous procurons également des données externes relatives aux PIN auprès de sources telles que MSCI, la Banque mondiale, le GRESB et le CDP. Les limites inhérentes aux données ESG et relatives aux PIN tiennent au fait qu'elles sont généralement rétrospectives et font l'objet d'une couverture limitée.

Bien que nous n'effectuions pas d'analyse de scénario pour tous les actifs que nous gérons, la société dispose d'outils d'analyse de scénario développés en interne en 2021, qui ont été mis à la disposition des fonds alignés sur l'objectif de neutralité carbone au cours de la période de référence. Les scénarios utilisés se fondent sur des données fournies par MSCI et correspondent à des scénarios climatiques prospectifs basés sur des trajectoires de 1,5 degré.

Comparaison historique

Nous avons établi des rapports sur les indicateurs de l'année en cours et de l'année précédente et nous avons l'intention de continuer à le faire. Les changements de valeur peuvent être dus à une multitude de facteurs, notamment la disponibilité des données, les ajustements de la méthodologie de calcul ou des données au niveau de l'émetteur (à la suite d'une réduction des émissions, par exemple), l'ajout ou le retrait de certains investissements de nos portefeuilles d'investissement ou des changements dans la taille globale de nos portefeuilles

d'investissement. Pour le rapport 2023, nous avons inclus des portefeuilles supplémentaires dans notre rapport, ce qui a entraîné des différences entre les chiffres présentés, qui s'expliquent par l'augmentation des actifs sous gestion pris en compte. Les indicateurs présentés sont soumis à des incertitudes de mesure liées à la disponibilité et/ou à la fiabilité des données et, sauf indication contraire, toutes les données sont calculées sur la base de moyennes trimestrielles tout au long de l'année 2023. Nous nous réservons le droit de mettre à jour les cadres et méthodologies de mesure à l'avenir. Bien que nous estimions que l'engagement soit un outil important pour comprendre les risques et les opportunités auxquels les entreprises détenues dans nos portefeuilles et leurs activités sont exposées et, s'il y a lieu, pour les encourager à améliorer leurs pratiques de gestion ESG, nous ne garantissons aucun résultat ni aucune performance spécifique de la part d'une entreprise à la suite d'un tel engagement. Grâce à une plus grande disponibilité des données, à des méthodologies améliorées et à de meilleurs contrôles des données, nous nous efforçons de renforcer la qualité de nos rapports. Ces efforts se poursuivent cette année, car certaines données ne sont toujours pas disponibles et sont donc exclues ou estimées par modélisation. Au fur et à mesure que la disponibilité des données et les méthodologies s'améliorent, nous affinerons nos rapports sur les données opérationnelles en fonction des besoins.
